



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 17 décembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 167 - 17.12.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
12. GESTION DES DECHETS**

**Attribution du marché relatif à la maintenance du logiciel
de gestion et facturation informatisées des déchets
« GIDED » – Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 17 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, Mme Isabelle RONTE
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Marlyse PALITO.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20191217-D2019167-DE
Reçu le 18/12/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 17 décembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 167 - 17.12.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 12. GESTION DES DECHETS

Attribution du marché relatif à la maintenance du logiciel de gestion et facturation informatisées des déchets « GIDED » – Autorisation de signature au Président

Vu le 3° de l'article R.2122-3 du Code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 5ème groupe de l'article 5.1, relatif à la gestion des déchets, entérinés par arrêté préfectoral n° 2500 DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017

Vu le Budget Primitif 2019 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 décembre 2019,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a mis en place la gestion informatisée des accès aux déchèteries et la facturation informatisées des déchets via le logiciel « GIDED » ;

Considérant que la maintenance opérationnelle de ce logiciel ainsi que son développement suppose le recours à son concepteur ;

Considérant que la société NETVLM, du fait de l'existence d'un droit d'exclusivité est la seule en mesure de fournir ces prestations ;

Considérant que de ce fait, le pouvoir adjudicateur a eu recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant que pour justifier de la mise en œuvre d'une telle procédure, l'éditeur du logiciel a remis à la Communauté de communes de l'Ile de Ré :

- le certificat d'enregistrement de l'Agence pour la Protection des Programmes (certificat IDDN) relatif au logiciel faisant l'objet dudit marché,
- l'attestation d'exclusivité rédigée par ses soins indiquant qu'il détient les droits exclusifs sur son exploitation et sa maintenance ;

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020, reconductible 3 fois ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20191217-D2019167-DE
Reçu le 18/12/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 17 décembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 167 - 17.12.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 12. GESTION DES DECHETS

Attribution du marché relatif à la maintenance du logiciel de gestion et facturation informatisées des déchets « GIDED » – Autorisation de signature au Président

Considérant qu'il prend la forme d'un accord cadre « composite » relevant :

- d'un marché public pour ce qui est des prestations d'hébergement, d'administration et de maintenance (préventive et corrective) du logiciel GIDED,
- d'un accord cadre à bons de commande, passé sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel fixé à 7 000,00 € HT, pour les prestations de maintenance évolutive à la demande du maître d'ouvrage, formations, fourniture de cartes paramétrées, fourniture et envoi des factures ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la société NET VLM, le marché relatif à la maintenance du logiciel de gestion et de facturation informatisées des déchets « GIDED », ainsi que tous les actes y afférents y compris les avenants :**
 - **S'agissant des prestations d'hébergement, d'administration et de maintenance (préventive et corrective) du logiciel GIDED, le marché est conclu pour un montant de 89 088,29 € HT pour 4 ans,**
 - **S'agissant des prestations de maintenance évolutive à la demande du maître d'ouvrage, l'accord cadre est passé sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel fixé à 7 000,00€ HT.**

Affichée le : **18 décembre 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

**017-241700459-20191217-D2019167-DE
Reçu le 18/12/2019**